SECTION D'EURE-ET-LOIR

LES REPRESENTANTS DE L'UNION SNUI / SUD TRESOR 28 AU CTPD D'EURE-ET-LOIR

Le 20 avril 2010 s'est tenu un Comité Technique Paritaire Départemental unique, réunissant donc la filière gestion publique et la filière fiscale, dont voici un bref compte-rendu de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires 28. Après approbation des procès-verbaux des séances précédentes, les points suivants ont été abordés :

Ordre du jour	Notre vote - nos commentaires / actions / interventions en séance
Le règlement intérieur du CTPD de la DDFIP d'Eure-et-Loir	Vote favorable Le règlement intérieur proposé étant plutôt plus favorable que le précédent, notamment dans les facilités accordées aux suppléants, nous n'avions pas de raison de nous opposer à ce texte.
Création du Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS)	Vote contre La parité administrative a présenté ce nouveau service comme un regroupement de compétences qui existaient déjà, invoquant la synergie nécessaire sur la base des spécialistes du recouvrement. Après avoir obtenu confirmation qu'il s'agissait bien d'un nouveau poste comptable, avec sa comptabilité propre DDR3 (numéro CODIC et compte Banque de France dédiés) et un chef comptable à sa tête, nous avons souligné le problème de l'extension de compétences pour les agents issus des deux filières. Une fois encore, elle se fait sans complément financier pour les agents B et A de premier niveau (pas de cadre C dans la structure). Et bien entendu, une fois de plus, seul le cadre A+ sortira gagnant de la réforme (pour encadrer un service de 5 personnes…). A la DGFIP, on commence à être habitués, il est vrai… (**souvenez-vous des 1000 € par mois qui vont abonder à terme le régime indemnitaire des inspecteurs principaux (ex DGI), quand l'ensemble des autres agents n'obtiennent rien**). Quand bien même un ajustement vers le haut d'une catégorie peut s'expliquer, refuser à la Centrale de regarder l'ensemble du dossier « agents » et **oublier toute la cheville ouvrière qui fait bouillir la marmite au quotidien (C, B, A de 1er niveau) ne s'explique absolument pas et est pour le moins inique**. C'est ce que l'on a tenu à préciser en séance, et la création du PRS est le cas par excellence où l'on peut constater le style de traitement que peut apporter BERCY aux demandes légitimes des agents (on restera polis !) Notre vote « contre » se justifie aussi par **l'insistance de l'administration à affirmer qu'il n'y a pas extension de compétences, tandis que toutes les restructurations de services, issues de cette fusion DGFIP ou la précédant, nous ont prouvé qu'elles entraînaient systématiquement une extension de compétences, une augmentation des charges de travail sans compensation financière, et des suppressions de postes à la clé**.
SIP de Dreux (suite de ce point en page suivante)	Vote → abstention **La parité administrative a insisté sur les phases de concertation qui ont eu lieu ces derniers mois pour la mise en place du SIP de Dreux**. Notre intervention a été simple : au soir du dernier groupe de travail s'étant tenu à Dreux le 29 mars, les agents du site ont fait appel à l'Union SNUI-Sud Trésor

(suite SIP DREUX)	et au SNADGI-CGT tant leur mécontentement et leur inquiétude étaient grands. D'après les informations qu'ils avaient entendues, rien n'était possible : ni le cloisonnement des plateaux de 12 ou 13 personnes, ni les 8 box de réception habituels, ni les toilettes pour le public pendant les travaux, etc. Avec notre soutien, les agents ont rédigé une pétition, qu'ils ont massivement signée (35 agents présents, 32 signatures) et que nous avons remise le 6 avril à la DDFIP et à la DG. Miracle ! lors de la réunion du CHS le 9 avril suivant, tous les problèmes étaient résolus ou presque. La parité administrative a sous-entendu qu'apparemment, les agents de Dreux n'avaient pas tout compris le 29 mars … (!) **Nous avons donc réaffirmé que les agents avaient au contraire très bien compris que ce qui avait été arrêté auparavant,** avec l'accord des ergonomes sur certains des points**, était subitement remis en cause le 29 mars**. D'où l'action et la pétition, qui sont pour nous le reflet de la vigilance des personnels, mais qui pour la parité administrative n'était qu'un « *excès de sûreté* » (sic). **L'invocation constante par l'administration des principes de concertation et de confiance nécessite selon nous des actes concrets plus que des belles paroles**.
Points d'information : - détachement agents SIE ; - règlement intérieur DDFIP.	*Pas de vote sur ces points* - les agents concernés par le détachement ci-contre sont deux inspecteurs qui bénéficient grâce au détachement de la priorité sur leur poste au 1er septembre. - le règlement intérieur « DDFIP » a été soumis au choix des agents, et à part une erreur dans la comptabilisation des votes sur les modules horaires, il n'a pas appelé de remarque particulière.
Questions diverses :	Confirmation de l'obtention d'une journée d'autorisation d'absence remplaçant les journées comptables, pour tous les personnels de la DGFIP. Journée à poser en priorité sur les ponts naturels, ou sur une autre date si nécessaire. **Rappelons que cette journée a été acquise grâce à la lutte** des organisations syndicales en général, et plus particulièrement **de l'Union SNUI-SUD Trésor**.

Concernant les restructurations, nous avons aussi souligné le coût financier de ces opérations répétées, qui s'accompagnent toujours de travaux plus ou moins importants : c'est pourquoi nous avons insisté sur la nécessité pour l'administration de tenir compte de l'avis des différents acteurs, et en premier lieu de celui des agents qui y travaillent au quotidien, afin d'éviter des travaux complémentaires qui alourdiraient une note déjà élevée. Notre organisation s'est battue pendant des années pour faire intervenir un ergonome lors des travaux engendrés par les restructurations. Nous avons enfin été entendus pour Dreux, mais il est impératif que cette facture d'ergonome ne soit pas payée pour rien, et les précieuses conclusions de ces professionnels jetées aux oubliettes. Il n'est pas question de subir une nouvelle restructuration de cette ampleur dans les années à venir, et **nous n'avons pas l'intention de changer de SIP tous les quatre matins**.

Comme nous l'écrivions sur le compte-rendu de la précédente réunion du CTPD : l'administration peut « *compter sur la présence d'organisations syndicales combatives, et attentives au sort des agents de cette toute nouvelle Direction.* » La situation du SIP de Dreux en est l'illustration, la vigilance reste de mise pour toutes les restructurations attendues.

Les représentants du personnel du Syndicat National Union SNUI-SUD TRESOR 28 présents au CTPD du 20 avril 2010 : (5 représentants titulaires T – 2 représentants suppléants S)

Noël THEUILLON (T / Pôle CE - Chartres) – Ludovic FORTIN (T / cellule CSP - Chartres) – Nita MET (T / Pôle CE – Châteaudun) – Adeline FORTIN (T / Paierie départementale – Mainvilliers) – Eric SION (T / Comptabilité DDFIP 28) – Thierry GUENANT (S / Pôle CE - Chartres) – Philippe ROGER (S / CDIF Chartres).

-o-